

Note d'information base CCAM version 57

Objet : Diffusion de la version 57 de la base CCAM

Les mises à jour de la base CCAM (version 57) peuvent être faites selon votre procédure habituelle. Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu. Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 57.

En annexe : Le libellé pour chaque grille tarifaire

La version 57 de la CCAM permet la mise en œuvre au 11 mai 2019 de :

- 1. Création de trois actes : BFGA427, BFGA368, HENE494**
- 2. Ajout de notes pour six actes : BFGA427, BFGA368, HENE494, BEJB004, HENE900, HENE004**
- 3. Associations d'actes**
- 4. Suppression de l'acte : BFGA004**

Conformément à la décision UNCAM du 11 mars 2019 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du 11 avril 2019.

Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 57

Contenu de la version 57 :

1. Création de trois actes :

➤ À la subdivision : 02.04.04.01 – Extraction du cristallin

Code	Texte	Exo TM	Activité	Regrpe ment
BFGA427	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'œil, sans implantation de dispositif de drainage trabéculaire	1	1	ADC
	<i>anesthésie</i>	1	4	ADA
BFGA368	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'œil, avec implantation de dispositif de drainage trabéculaire ab interno	1	1	ADC

➤ À la subdivision : 07.03.01.03 – Autres actes thérapeutiques sur l'œsophage, par endoscopie

Code	Texte	Exo TM	Activité	Regrpe ment
HENE494	Destruction localisée de la muqueuse de l'œsophage par radiofréquence, par œso-gastro-duodénoscopie	1	1	ATM
	<i>anesthésie</i>	1	4	ADA

A) Les tarifs des nouveaux actes sont les suivants :

**L'acte BFGA427 remplace l'acte BFGA004, pas de changement de tarif.*

Code	Activité	Phase	Tarif en euros pour les grilles 03 à 16
BFGA427*	1	0	271,70
BFGA427*	4	0	111
BFGA368	1	0	252,96
HENE494	1	0	210,30
HENE494	4	0	75,80

B) Les modificateurs associables aux nouveaux actes par activité sont les suivants :

ACTE	ACTIVITÉ	MODIFICATEUR
BFGA427	1	G
BFGA427	4	A
BFGA427	4	7
HENE494	4	A
HENE494	4	7

C) Changements de rangs pour les actes suivants :

➤ **À la subdivision : « 02.04.04.01 – Extraction du cristallin »:**

Les deux actes créés BFGA427 et BFGA368 sont au rang 4 et 5.

Les actes BFGA004, BFGA009, BFGA006, BFGA010, BFGA007, BFGA001, BFPA002, BFPP001 et BFGA005 passent au rang 6,7,8,9,10,11,12,13,14

➤ **À la subdivision : « 07.03.01.03 – Autres actes thérapeutiques sur l'œsophage, par endoscopie » :**

L'acte créé HENE494 est au rang 2.

Les actes HENE900, HELE900, HELE001, HEME900 passent au rang 3, 4, 5, 6

2. Ajout de notes pour six actes : BFGA427, BFGA368, HENE494, BEJB004, HENE900, HENE004

➤ **À la subdivision : 02.04.04.01 – Extraction du cristallin**

Type de note : TYPE 15 / LIBELLÉ – condition de prise en charge :Environnement spécifique
Type de note : TYPE 17 / LIBELLÉ – Condition de prise en charge : facturation

Code	Texte
BFGA427	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'œil, sans implantation de dispositif de drainage trabéculaire <i>Environnement : conforme aux préconisations de la Haute Autorité de Santé dans son rapport de juillet 2010 sur les conditions de réalisation de la chirurgie de la cataracte</i> <i>Facturation : autorisée uniquement pour le traitement chirurgical de la cataracte</i>

Type de note : TYPE 13/ LIBELLÉ – Condition de prise en charge : Indication spécifique
Type de note : TYPE 14 / LIBELLÉ – Formation spécifique
Type de note : TYPE 15 / LIBELLÉ – condition de prise en charge :Environnement spécifique

Code	Texte
BFGA368	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'œil, avec implantation de dispositif de drainage trabéculaire ab interno <i>Indication :</i> - traitement de la cataracte chez le patient présentant un glaucome chronique à angle ouvert, léger à modéré, mal équilibré par les traitements médicamenteux hypotonisants ou y étant intolérant - conforme aux indications et contre-indications figurant dans l'avis relatif au dispositif médical de drainage trabéculaire émis par la commission de la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L.165 - 1 du code de la sécurité sociale <i>Formation : conforme aux préconisations de la Haute Autorité de Santé relatives aux conditions de prescription et d'utilisation du dispositif médical de drainage trabéculaire</i> <i>Environnement : conforme aux préconisations de la Haute Autorité de Santé dans son rapport de juillet 2010 sur les conditions de réalisation de la chirurgie de la cataracte</i>

➤ À la subdivision : 07.03.01.03 – Autres actes thérapeutiques sur l'œsophage, par endoscopie

Type de note : TYPE 9/ LIBELLÉ – Non structuré
Type de note : TYPE 13/ LIBELLÉ – Condition de prise en charge : Indication spécifique
Type de note : TYPE 15 / LIBELLÉ – condition de prise en charge :Environnement spécifique

Code	Texte
HENE494	Destruction localisée de la muqueuse de l'œsophage par radiofréquence, par œso-gastro-duodénoscopie <i>Destruction endoscopique de la muqueuse de Barrett, pour endobrachyœsophage</i> <i>Indication : les indications doivent être conformes aux indications figurant dans l'avis relatif au dispositif médical émis par la commission de la Haute Autorité de Santé mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale</i> <i>Environnement : conforme aux conditions particulières d'utilisation figurant dans l'avis relatif au dispositif médical émis par la commission de la Haute Autorité de Santé mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale</i> <i>l'indication doit être posée par une équipe spécialisée dans la prise en charge des patients atteints d'endobrachyœsophage lors d'une réunion de concertation pluridisciplinaire [RCP] après un diagnostic documenté par une double lecture anatomopathologique selon les recommandations professionnelles</i>

➤ À la subdivision : **07.03.01.03 – Autres actes thérapeutiques sur l'œsophage, par endoscopie**

Type de note : TYPE 17 / LIBELLÉ – Condition de prise en charge : facturation

Code	Texte
BEJB004	Drainage de l'humeur aqueuse de l'œil <i>Pose de valves, de tissu scléral, d'implant relargant infraténionien ou intraoculaire</i> <i>Indication : glaucome réfractaire, après échec de traitement alternatif ou en cas de haut risque d'échec chirurgical</i> <i>Facturation : ne peut pas être facturé pour le drainage de l'humeur aqueuse par voie ab interno</i>

➤ **Type de note : TYPE 1/ LIBELLÉ – A l'exclusion de**

Code	Texte
HENE900	Séance de destruction d'une hétérotopie de la muqueuse de l'œsophage inférieur, par endoscopie <i>Destruction endoscopique de la muqueuse de Barrett, pour endobrachyœsophage</i> <i>A l'exclusion de : destruction localisée de la muqueuse de l'œsophage par radiofréquence, par œso-gastro-duodénoscopie (HENE494)</i>

Code	Texte
HENE004	Séance de destruction de lésion de l'œsophage et/ou de l'estomac sans laser, par œso-gastro-duodénoscopie <i>A l'exclusion de : destruction localisée de la muqueuse de l'œsophage par radiofréquence, par œso-gastro-duodénoscopie (HENE494)</i>

3. Associations d'actes

Activité 1 :

BFGA427	BFLA002
BFLA002	BFGA427
BFGA427	BFLA900
BFLA900	BFGA427
BFGA427	BGFA008
BGFA008	BFGA427
BFGA368	BFLA002
BFLA002	BFGA368
BFGA368	BFLA900
BFLA900	BFGA368
BFGA368	BGFA008
BGFA008	BFGA368
BFGA368	ZZLP030
ZZLP030	BFGA368

Activité 4 :

BFGA427	BFLA002
BFLA002	BFGA427

BFGA427	BFLA900
BFLA900	BFGA427
BFGA427	BGFA008
BGFA008	BFGA427
BFGA427	GELE001
GELE001	BFGA427
BFGA427	YYYY041
YYYY041	BFGA427
HENE494	GELE001
GELE001	HENE494
HENE494	YYYY041
YYYY041	HENE494
HENE004	GELE001
GELE001	HENE004
HENE004	YYYY041
YYYY041	HENE004

4. Suppression de l'acte : BFGA004

➤ A la subdivision 02.04.04.01 – Extraction du cristallin

Code	Texte	Activité	Phase	Rgpm
BFGA004 [A, G, 7]	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'œil <i>Facturation : autorisée uniquement pour le traitement chirurgical de la cataracte</i>	1	0	ADC
	<i>Anesthésie</i> (BFLA002, BFLA900, BGFA008, GELE001)	4	0	ADA

**** A noter, l'acte BFGA004 est incompatible avec l'acte BELB001, celui-ci étant supprimé, la fiche de l'acte BELB001 s'en trouve également modifiée (l'acte BFGA004 disparaissant des incompatibilités de l'acte BELB001)**

ANNEXE – LIBELLÉ DES GRILLES TARIFAIRES

Grille 03 : Spé chir et gynéco-obst, s1 / s1 OPTAM / s1 OPTAMCO / s2-1DP OPTAMCO

Grille 04 : Spé chir et gynéco-obst, s2-1DP

Grille 05 : Spé chir et gynéco-obst, s2-1DP OPTAM

Grille 06 : Spé chir et gynéco-obst, non conventionné

Grille 07 : Anesthésistes, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 08 : Anesthésistes, s2-1DP / non conventionné

Grille 09 : Généralistes, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 10 : Généralistes, s2-1DP / non conventionné

Grille 11 : Pédiatres, s1 / s1-1DP-2 OPTAM

Grille 12 : Pédiatres, s2-1DP / non conventionné

Grille 13 : Chirurgiens-dentistes

Grille 14 : Autres spécialités médicales, s2-1DP / non conventionné

Grille 15 : Sages-femmes

Grille 16 : Autres spécialités médicales, s1 / s1-1DP-2 OPTAM